



Commission paritaire nationale de prévoyance

Personnels cadres et non cadres

277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05

Tél : 0153737440 – prevoyance@branche-eep.org

Relevé de décisions

Objet : taux de revalorisation des rentes

Les partenaires sociaux ont décidé d'appliquer un taux de revalorisation des rentes en cours pour le personnel cadres et non cadres de 1% à effet du 1^{er} novembre 2025.

Paris, le 1^{er} novembre 2025

Anne André
Collège des employeurs
Présidente de la CPNP

Stéphanie Schnell
Collège des salariés
Vice-présidente de la CPNP